



**National Aboriginal  
Economic Development Board**  
17<sup>th</sup> Floor, 10 Wellington Street  
Gatineau, QC K1A 0H4

Tel: (819) 953-2994  
Fax: (819) 997-7054  
cndea.naedb.secretariat  
@aadnc-aandc.gc.ca

**Conseil national de  
développement économique  
des Autochtones**

17<sup>e</sup> étage, 10, rue Wellington  
Gatineau, QC K1A 0H4

Tél. : (819) 953-2994  
Télééc. : (819) 997-7054  
cndea.naedb.secretariat  
@aadnc-aandc.gc.ca  
[www.naedb-cndea.com](http://www.naedb-cndea.com)

Le 16 février 2015

L'honorable Bernard Valcourt, C.P., député  
Ministre des Affaires autochtones et du Développement du  
Nord canadien  
10, rue Wellington, pièce 2100  
Gatineau (Québec) K1A 0H4

Monsieur le Ministre,

Au nom du Conseil national de développement économique des Autochtones, je vous écris en vue de manifester notre appui à l'égard des modifications proposées à *la Loi sur la gestion financière des premières nations*.

Jusqu'à présent, 138 Premières Nations ont choisi d'avoir accès aux outils financiers disponibles en vertu de la Loi. Depuis la mise en œuvre de cette loi il y a près de dix ans, les Premières Nations participantes ont recueilli collectivement plus de 220 millions de dollars en impôts fonciers, émis 90 millions de dollars d'obligations, et établi plus de 50 nouveaux systèmes de gestion financière améliorés.

Les 43 modifications proposées faciliteront l'accès des Premières Nations, diminueront le fardeau administratif, et rehausseront la confiance du marché financier et des investisseurs en la Loi. Ce sont des améliorations que nous appuyons fortement.

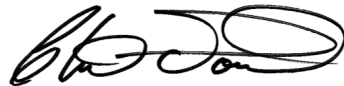
Le Conseil aimerait également réitérer sa recommandation, faite dans le récent rapport *Amélioration de la préparation financière des Autochtones pour participer aux grands projets d'exploitation des ressources*, que le gouvernement fédéral devrait fournir au Conseil de gestion financière des Premières Nations des fonds supplémentaires afin de pouvoir travailler

.....2

avec les Premières Nations qui n'ont pas encore choisi de participer à la Loi. Ces investissements prolongeront les avantages de la gestion financière à toutes les Premières Nations et aideront à les préparer à adhérer à la *Loi sur la gestion financière des premières nations*.

Je vous invite à accélérer l'adoption des modifications proposées à cette loi et à obtenir le consentement du Parlement le plus tôt possible.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Clarence Louie', with a stylized flourish at the end.

Chef Clarence Louie  
Président  
Conseil national de développement économique des  
Autochtones

## RÉSOLUTION À L'APPUI

**ATTENDU QUE**, le Conseil national de développement économique des Autochtones (CNDEA), est un conseil de spécialistes déterminés à améliorer les résultats économiques des Autochtones et à formuler des recommandations au Canada à cet égard;

**ATTENDU QUE**, jusqu'à présent, 138 Premières Nations ont choisi d'avoir accès aux outils financiers disponibles en vertu de *la Loi sur la gestion financière des premières nations*;

**ATTENDU QUE**, les Premières Nations participantes ont recueilli collectivement plus de 200 millions de dollars en impôts fonciers, émis 90 millions de dollars d'obligations et établi plus de 50 nouveaux systèmes de gestion financière afin d'améliorer leurs possibilités économiques;

**ATTENDU QUE**, appuyée par les Premières Nations participantes, la Commission de la fiscalité des Premières Nations, l'Administration financière des Premières Nations et le Conseil de gestion financière des Premières Nations ont proposé 43 modifications à la Loi sur la gestion financière des premières nations en vue de faciliter l'accès des Premières Nations, de diminuer le fardeau administratif et de rehausser la confiance du marché financier et des investisseurs en la Loi;

**ATTENDU QUE**, le CNDEA a soutenu que la Loi et les trois institutions sont des outils importants pour promouvoir le développement économique des collectivités des Premières Nations, y compris notre récente recommandation de fournir au Conseil de gestion financière des Premières Nations des fonds supplémentaires pour travailler avec les Premières Nations, comme nous l'avons souligné dans notre rapport de janvier 2015 *Amélioration de la préparation financière des Autochtones pour participer aux grands projets d'exploitation*;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU** que le CNDEA appuie les modifications proposées à la Loi sur la gestion financière des premières nations et invite le ministre des Affaires autochtones et Développement du Nord à accélérer la présentation desdites modifications au Parlement.